



PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale extraordinaire tenue le
12 juin 2024, de 18 h à 20 h, sur la plateforme Zoom

Présences

Angie Isaza
Claude Duguay
Claudette Roberge
Clément Juif
Danielle Landry
Diane Cofsky
Diane Julie Gagné
Élaine Bertrand

Éric Wagner
Frédéric Minelli*
Jean-Luc Caillaud*
Jean-Sébastien Marois
Johanne Gaumond
Jordan Vidal*
Lidia Bontems
Lise Carignan

Luc Legendre
Mario Fafard
Marylie Roger**
Maxime Philippe*
Maylis de Lorgeril*
Thérèse Delage

*Membre de la permanence

**Invitée

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Rappel de l'exigence ministérielle (MEQ) de mise en œuvre du nouveau code de gouvernance
6. Présentation de la démarche interne afin d'atteindre les objectifs définis par le MEQ
7. Changements et modifications importants
8. Adoption et ratification des modifications aux règlements généraux
9. Questions diverses (varia)
10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Claude Duguay, président du conseil d'administration de Rando Québec, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 18 h 03 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Vérification du quorum

Le nombre de membres présents à l'ouverture de l'assemblée étant supérieur à 15 personnes, Claude Duguay constate que le quorum est atteint.

3. Nomination d'un président et d'une secrétaire d'assemblée

AGE 2024-06-12 01

Il est proposé par Lidia Bontems, appuyée par Éric Wagner, de nommer Claude Duguay à titre de président d'assemblée, et Marylie Roger à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Claude Duguay présente brièvement les points à l'ordre du jour.

AGE 2024-06-12 02

Il est proposé par Claude Duguay, appuyé par Luc Legendre, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Rappel de l'exigence ministérielle (MEQ) de mise en œuvre du nouveau code de gouvernance

Jean-Luc Caillaud présente le contexte dans lequel se sont inscrits les travaux de révision des règlements généraux. En effet, les organismes de sport et de loisir ont désormais l'obligation de se conformer au Code de gouvernance du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), qui vise à renforcer la gouvernance des organismes recevant un financement récurrent du ministère. Rando Québec a d'ailleurs été impliqué dans le comité de consultation qui a participé à l'élaboration du Code de gouvernance.

Il ajoute que l'organisme a fait le choix de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour donner tout le temps nécessaire aux membres de poser leurs questions et de bien comprendre les changements apportés aux règlements généraux.

6. Présentation de la démarche interne afin d'atteindre les objectifs définis par le MEQ

Diane Julie Gagnée présente le processus mis en place à l'interne pour réviser les règlements généraux. Un comité de gouvernance a d'abord été mis sur pied en 2020, avec le mandat de réviser l'ensemble des règlements généraux, en conformité avec le Code de gouvernance. Le comité a rédigé une première version de nouveaux règlements généraux, qui a ensuite été commentée par une avocate des services juridiques du ministère. Plusieurs modifications ont

été apportées. Puis, la version finalisée a été adoptée par le conseil d'administration de Rando Québec.

7. Changements et modifications importants

Diane Julie Gagné présente le résumé des principaux changements apportés aux règlements généraux. Un document résumant ces principaux changements avait été envoyé aux membres avant l'assemblée. Pour ce qui est des dispositions générales, la dénomination sociale et la mission ont été modifiées pour refléter la réalité actuelle de l'organisme. Concernant les membres, des changements importants ont été apportés relativement aux catégories de membres et à leurs droits. Entre autres, seuls les membres individuels ont dorénavant un droit de vote aux assemblées. Quant au conseil d'administration, le nombre d'administratrices et d'administrateurs est revu à la hausse et deux clauses sur la répartition des sièges sont ajoutées. Le nombre de mandats successifs est aussi limité à cinq. Plusieurs autres clauses ont été ajoutées relativement au conseil d'administration, notamment la description des pouvoirs et des devoirs des dirigeantes et dirigeants.

À la suite de la présentation de Diane Julie Gagné, les membres sont invités à poser leurs questions et à commenter la proposition de révision des règlements généraux.

Des préoccupations sont soulevées par rapport au retrait du droit de vote des clubs de marche lors des assemblées. Claude Duguay précise que le conseil d'administration a fait le choix de donner la priorité aux membres individuels pour ce qui est de la prise de décisions, et que les membres des clubs de marche peuvent devenir membres de Rando Québec, et ainsi obtenir un droit de vote. Jean-Luc Caillaud ajoute qu'une nouvelle catégorie de membres a été créée pour les membres des clubs de marche, les membres associés, justement pour qu'ils puissent continuer de bénéficier de l'assurance, sans avoir à être membres individuels. Il rappelle également que Rando Québec continue de soutenir les clubs de marche, notamment par la formation.

Il est demandé si le montant de la cotisation pour les clubs de marche sera modifié. Jean-Luc Caillaud répond qu'il n'y aura pas d'augmentation significative pour la prochaine année, mais que le montant pourrait toutefois être taxé.

Comme la mission fait référence à la randonnée pédestre et à la raquette, il est demandé si d'autres activités pouvaient être autorisées par les assurances. Jean-Luc Caillaud répond que les règlements généraux ne mentionnent que les activités générales, et que c'est le conseil d'administration qui peut décider si de nouvelles activités sont reconnues. Cette façon de faire donne plus de flexibilité à l'organisme pour apporter des modifications si nécessaire aux activités reconnues.

8. Adoption et ratification des modifications aux règlements généraux

Éric Wagner propose la ratification des règlements généraux tels que présentés. La proposition est mise aux voix. Un sondage est envoyé aux membres via la plateforme Zoom, avec la question suivante : êtes-vous en faveur des nouveaux règlements généraux présentés ? Le choix de réponse est « oui » ou « non ».

AGE 2024-06-12 03

Il est proposé par Éric Wagner, appuyé par Claude Duguay, de ratifier dans leur intégralité les règlements généraux tels que présentés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les membres soulignent le travail important réalisé par le comité de gouvernance et le conseil d'administration de Rando Québec dans le cadre de ce projet de révision des règlements généraux.

9. Questions diverses (varia)

Il n'y a pas de questions.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 19 h 14.